

Règlements de la Municipalité de
Saint-Liboire

Province de Québec
MRC les Maskoutains
Municipalité de Saint-Liboire

RÈGLEMENT NUMÉRO 321-20

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES
DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QUE l'article 988 du *Code Municipal* mentionne que le Conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de fixer les modalités de leur perception ;

ATTENDU le nouveau règlement provincial encadrant les chiens qui est entré en vigueur le 3 mars dernier et que nous devons nous y conformer ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020 ;

PAR CONSÉQUENT, il a été proposé par appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le règlement numéro 321-20 soit adopté et qu'il y soit stipulé et décrété ce qui suit :

Article 1 Tarifs divers pour contrôle animalier

Ajout de l'article 2.13 au règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020 afin d'y inclure divers tarifs concernant le contrôle animalier :

Article 2.13 Tarifs divers pour contrôle animalier

DESCRIPTION	TARIFICATION
Licence (médaille) chien non stérilisé	25 \$
Licence (médaille) chien stérilisé	20 \$
Licence (médaille) – frais supplémentaires retard	5 \$
Remplacement d'une médaille	5 \$
Frais de garde (pension) quotidien chien errant	20 \$
Frais de déplacement transport d'un animal errant sur semaine de 9h à 16h	45 \$
Frais de déplacement pour transport d'un animal errant après 16h, de nuit et durant la fin de semaine	100 \$
Frais de base pour évaluation comportementale d'un chien à risque mordeur, potentiellement dangereux ou dangereux	150 \$

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Liboire, ce 7^e jour de juillet 2020.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2 juin 2020
Adoption : 7 juillet 2020
Avis public : 8 juillet 2020
Entrée en vigueur : 8 juillet 2020